

49.3 – Le PLF 2026 sabote l’emploi et les entreprises en agriculture

Paris le 22/01/2026 - Le projet de loi de finances pour 2026, engagé par le Gouvernement via le 49.3, instaure un crédit d’impôt sur la mécanisation collective en faveur des seules CUMA, excluant de fait les entreprises de travaux agricoles (ETA).

Cette mesure accentue une distorsion de concurrence qui pénalise les 22 750 entreprises de travaux, TPE-PME déjà économiquement fragilisées par les crises successives, et les 170 000 actifs qui assurent au quotidien des missions indispensables à la production agricole, à la transition environnementale et à la continuité des exploitations.

Face aux risques sur l’activité et l’emploi, la FNEDT convoque en urgence ce 23 janvier 2026, une Commission paritaire (CPPNI) exceptionnelle, afin d’évaluer avec les partenaires sociaux les conséquences de cette mesure et d’identifier les actions de protection nécessaires pour les entreprises et les salariés de la branche.

Contact presse - Agence Ressources de la Nature

Fadela Benabadji - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Rémi Rossi – 06 01 19 70 77 – rrossi@agence-rdn.com



A propos- Créée en 1922, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l’organisation professionnelle qui représente les entreprises de travaux agricoles (ETA), ruraux (ETR) et forestiers (ETF). Elle regroupe 63 syndicats départementaux et 12 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 22 750 entreprises de travaux (+8,4 % en 5 ans) occupent 170 000 actifs (+ 41 % en 5 ans) pour un chiffre d’affaires de 8,3 milliards d’euros. Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) accompagnent plus de 70 % des agriculteurs et interviennent pour 80 % des travaux en forêt.